



# La bibliothèque de prêt : histoire et missions

## SOMMAIRE



© Emmanuelle Houdart

→ UN PEU D'HISTOIRE

→ LES MISSIONS

→ OÙ NOUS TROUVER ?

### UN PEU D'HISTOIRE...

Les premières Bibliothèques Centrales de Prêt (BCP) ont été créées par Ordonnance du 3 juin 1945. Elles ont pour mission la diffusion de la lecture publique dans les communes de moins de 10 000 habitants.

Dans le cadre des lois de décentralisation, cette compétence culturelle obligatoire a été transférée aux Départements en janvier 1986.

Véritable réseau culturel, les Bibliothèques Départementales ont pour mission fondamentale d'assurer « l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société » (extrait de la charte des bibliothèques adoptée par le Conseil Supérieur des Bibliothèques le 7 novembre 1991).

Dans le département de l'Ardèche, la création de cet équipement culturel date de 1982. Dans le cadre des lois de décentralisation, cette compétence culturelle obligatoire a été transférée aux Départements en janvier 1986. Depuis lors, la Bibliothèque départementale de prêt de l'Ardèche (BDP) « André Malraux » est un établissement culturel du Conseil général.

→ Pour en savoir plus sur les BDP :  
[www.adbdp.asso.fr/Definition-et-histoire-des-BDP](http://www.adbdp.asso.fr/Definition-et-histoire-des-BDP)

## LES MISSIONS

La BDP organise et facilite le développement des 226 bibliothèques municipales situées dans les communes rurales du département. Pour ce faire, elle :

- Apporte un complément aux collections des bibliothèques sous forme de prêts de documents multi - support régulièrement renouvelés et mis à leur disposition.
- Accompagne les collectivités dans la construction et la mise en place de leurs équipements.
- Apporte aide et conseil à la gestion des bibliothèques et assure auprès d'elles des fonctions d'expertise .
- Offre un programme de formations et de rencontres aux équipes de bénévoles et de salariés qui gèrent et animent les bibliothèques
- Réalise des sélections thématiques.
- Participe à l'action culturelle par le prêt d'expositions, de supports d'animation, et l'accompagnement à l'organisation de manifestations.
- Favorise la diffusion musicale par l'intermédiaire d'un réseau de médiathèques relais.
- Aide au développement des technologies de l'information et de la communication dans les bibliothèques.

La BDP œuvre également pour favoriser le développement des publics par le maintien d'une offre culturelle pour les personnes âgées vivant en établissement avec le service « [Culture bleue](#) » (lien vers page réseau lecture publique) , ou encore par la mise en place du programme « [les bébés aiment les livres](#) » (lien vers page réseau lecture publique) qui associe les bibliothèques, les professionnels et les structures de la petite enfance ainsi que les familles à la prévention de l'illettrisme auprès des tout-petits.

## L'IMPLANTATION

la BDP comprend 2 sites :

- **Un site central à Veyras**, (sur une surface de 1500 m<sup>2</sup>), bâtiment emblématique et construction retenue comme « opération exemplaire » par la Mission interministérielle pour la Qualité Architecturale des Constructions Publiques, prix Architecture et Lieux de travail en 1990.

### Bibliothèque départementale

Chemin de Many, BP 737, 07007 Privas cedex  
tél. 04 75 66 05 90  
bibliotheque.departementale@ardeche.fr

- **Un site Annexe Nord à Vernosc-lès-Annonay**, inauguré en 2003 sur une surface de 590 m<sup>2</sup>, sert de base logistique pour desservir une cinquantaine de bibliothèques dans le nord du département.

### Annexe du Haut-Vivarais

07430 Vernosc-lès-Annonay  
tél. 04 75 67 51 99